



TALENZ

ENTREPRENDRE  
EST UN ART MAJEUR

**FACTURE**

**ÉLECTRONIQUE**

Maîtrisez les règles pour prendre l'avantage !



[talenz.fr](https://www.talenz.fr)

[facture-electronique@talenz.fr](mailto:facture-electronique@talenz.fr)

#1

## Qui sont les entreprises concernées ?

> Toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA, qu'elles soient redevables ou non, et ce quelle que soit la forme juridique de leur activité.

### Quelques exceptions

Ne sont PAS concernés par la réforme de la facturation électronique :

> Parmi les redevables, les opérations relevant du « secret défense » ou exonérées au sens des articles 261 à 261E du CGI sauf option à la TVA.

#### Il s'agit notamment :

- > des prestations dans le domaine de la santé,
- > des prestations de l'enseignement et de formation ;
- > des opérations immobilières,
- > des opérations bancaires et financières
- > des opérations par les associations à but non lucratif
- > des opérations d'assurance et réassurance

> Les non-assujettis à la TVA en France, tels que :

- > les particuliers,
- > les associations à but non commercial,
- > les entreprises non établies en France (B2B international)

## #2 Pour quand faut-il se tenir prêt ?

ÉCHÉANCE	OBLIGATIONS	TAILLE D'ENTREPRISE CONCERNÉE
> 1er Septembre 2026	Émission de factures électroniques à partir de sa PA*	Grandes entreprises et ETI
> 1er Septembre 2026	Réception de factures électroniques sur sa PA*	Grandes Entreprises, ETI, PME, TPE, micro-entreprises, professions libérales, SCI...
> 1er Septembre 2027	Émission de factures électroniques à partir de sa PA*	Tous les assujettis établis en France

## À savoir

### Qu'est-ce qu'une PA ?

C'est une **Plateforme Agréée**, qui a fait l'objet d'une **immatriculation auprès de l'administration**.

Ses missions principales sont de : gérer, transmettre, recevoir et sécuriser les factures électroniques entre l'entreprise qui l'a sélectionnée, ses clients, ses fournisseurs... et l'administration fiscale. **Le choix de la plateforme est totalement libre**. Une entreprise peut choisir une ou plusieurs plateformes agréées (une pour l'émission et une autre pour la réception par exemple).

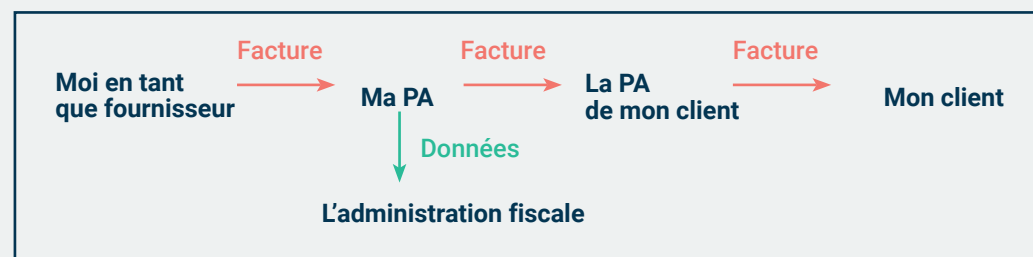
#3

## Comment ça va fonctionner ?

### Les deux grands principes de la facturation électronique

#### E-invoicing

Je crée mes factures dans un format normé (Factur-X, UBL, ou CII) et les transmets à mon client via ma PA qui envoie également les données demandées par la DGFIP.



#### E-reporting

Je transmets les données de mes ventes cumulées par jour à ma PA qui les transmet à la DGFIP.



#4

## Comment être prêt ?

#### Aujourd'hui - T4 2025

J'identifie les impacts de la facturation électronique sur mon activité et choisis ma PA avec l'aide de mon expert-comptable.

#### T1/T2 2026

Je mets en place ma PA et la teste avec le soutien de mon expert-comptable

#### T3 2026

Je suis prêt à recevoir les factures et/ou à les transmettre



# #1 Fiche Hôtels, Cafés & Restaurants



## Les dates à retenir

### > 01 septembre 2026

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

### > 01 septembre 2027

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

## Votre situation

### > Clients professionnels :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA)

### > Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées par envoi automatique à l'administration fiscale via votre système d'encaissement (attention à la compatibilité de vos outils actuels avec la réforme)

### > Hébergement entreprises :

Factures électroniques (séminaires, déplacements pros...)

### > Hébergement particuliers :

Déclaration automatique des ventes comme pour la restauration via votre plateforme en automatique (il faut vérifier la compatibilité des outils)

## À savoir

### Points d'attention

#### > Un client paie avec sa carte personnelle mais veut une facture au nom de son entreprise ?

La facture doit être établie au nom de l'entreprise et être déposée sur votre plateforme agréée (PA) qui la transmettra à la plateforme de l'entreprise. Vous donnez un reçu de paiement au client

#### > Repas > 150€ HT pour une entreprise ?

Une facture est obligatoire (même sans demande)

**À noter :** Vous avez l'obligation d'établir et de déposer la facture sur la plateforme agréée (PA) si le client demande une facture, quel que soit le montant

#### > Plusieurs caisses/logiciels ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

## Concrètement

### > AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

### > APRÈS

- Automatisation totale
- Transmission des factures par une plateforme
- Suivi en temps réel des factures
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

## À faire dès maintenant

### > Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel (vérifiez que votre caisse est conforme)
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

### > Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Votre PA doit s'intégrer dans vos processus administratifs
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

### > Formez votre équipe

- Prévoyez 2h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Affichez le mode d'emploi près des caisses

### > Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures tests
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients

## #2 Fiche Commerce



### Les dates à retenir

#### > 01 septembre 2026

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État sur une plateforme agréée par l'état.

#### > 01 septembre 2027

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

### Votre situation

#### Qu'est-ce qui change pour mon commerce ?

Tous les commerces assujettis à la TVA sont concernés, y compris les micro-entrepreneurs !

#### > Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

#### > Clients particuliers :

Vos ventes devront soit être déclarées automatiquement à l'administration via votre caisse, soit être saisies manuellement à partir de vos tickets Z

## À savoir

### Points d'attention

> Si un client demande une facture pour son entreprise après avoir payé vous devez tout de même l'envoyer de votre plateforme agréée (PA)

#### > Client qui demande une facture APRÈS le passage en caisse ?

Une facture est obligatoire (même sans demande)

**À noter :** Mentionnez « TVA déjà collectée » sur la facture

> Toutes vos caisses doivent être mises à jour

### Concrètement

#### > AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

#### > APRÈS

- Automatisation totale
- Transmission des factures par une plateforme
- Suivi en temps réel des factures
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

## À faire dès maintenant

#### > Vérifiez votre système de caisse

- Contactez votre fournisseur de logiciel de caisse
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Vérifiez que tous vos systèmes sont compatibles (si plusieurs caisses)

#### > Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Votre PA doit s'intégrer dans vos process administratifs
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

#### > Formez votre équipe

- Prévoyez 2h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Créez un mémo simple pour vos employés

#### > Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures tests
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients professionnels

## #3 Fiche Activité d'Artisan



### Les dates à retenir

#### > 01 septembre 2026

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

#### > 01 septembre 2027

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

### Votre situation

#### Qu'est-ce qui change pour activité ?

##### > Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

##### > Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées à l'administration via votre plateforme

##### > Prestations de services :

Vous devrez aussi déclarer l'encaissement de vos factures (paiement reçu)

## À savoir

### Points d'attention

#### > Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

#### > Client entreprise qui paie avec sa carte personnelle ?

La facture part directement à l'entreprise via les plateformes, le client aura un reçu de paiement

#### > Prestations de services ?

Pensez à déclarer chaque encaissement sur votre plateforme

#### > Plusieurs logiciels ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

### Concrètement

#### > AVANT

- Facture papier ou PDF par email
- Classement manuel
- Risque d'erreurs de TVA
- Temps perdu en administratif
- Envoi manuel à votre expert-comptable

#### > APRÈS

- Facture envoyée automatiquement vers le client
- Suivi en temps réel (envoyée, reçue, payée)
- Calcul automatique de la TVA
- Transmission directe à votre expert-comptable
- Plus de temps pour votre métier

## À faire dès maintenant

#### > Vérifiez votre système de facturation

- Vérifiez que votre logiciel pourra créer des factures conformes
- Sinon, contactez votre fournisseur de logiciel de facturation
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

#### > Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Choisissez une plateforme qui gère tous vos types de clients
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

#### > Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personne utilisatrice ou par système de facturation
- Créez un mémo simple pour vos employés
- Testez avec des factures d'essai

#### > Testez votre système avant l'été 2026

- Uniformisez vos process pour tous les clients
- Préparez une information pour vos clients
- Choisissez votre mode de paiement de TVA pour les prestations de services avec votre expert-comptable

## #4 Fiche Prestataire de Service



### Les dates à retenir

> **01 septembre 2026**

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

> **01 septembre 2027**

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

### Votre situation

Qu'est-ce qui change pour mon activité ?

**IMPORTANT pour les prestations de service :** Vous devrez déclarer l'encaissement de vos factures pour ne pas devoir reverser la TVA avant d'être payé

#### > Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

#### > Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration via votre logiciel de facturation

### À faire dès maintenant

#### > Vérifiez votre système de facturation

- Vérifiez que votre logiciel pourra créer des factures conformes
- Sinon, contactez votre fournisseur de logiciel de facturation
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

#### > Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Choisissez une plateforme qui gère tous vos types de clients
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

#### > Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Documentez vos nouveaux processus de facturation

#### > Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients

## À savoir

### Points d'attention

#### > Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

#### > TVA sur encaissement ?

Vous devrez signaler quand vous êtes payé pour déclencher le paiement de la TVA (hors option sur les débits)

#### > Plusieurs logiciels ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

#### > Clients étrangers ?

Ils restent hors du système, mais vous devrez quand même déclarer ces ventes

### Concrètement

#### > AVANT

- Client entreprise = facture papier ou PDF par mail
- Gestion manuelle des encaissements
- Risque d'erreurs de TVA
- Temps perdu en saisie
- Stockage papier ou fichiers dispersés
- Envoi manuel à votre expert-comptable

#### > APRÈS

- La facture est envoyée automatiquement au client
- Suivi des paiements en temps réel
- TVA calculée automatiquement à l'encaissement
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

## #5 Fiche Association



### Les dates à retenir

> **01 septembre 2026**

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

> **01 septembre 2027**

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

### Votre situation

#### Qu'est-ce qui change pour mon activité ?

##### > Association à but non lucratif :

> Vous n'êtes pas concerné par la réforme si vos activités lucratives restent accessoires  
> Si vos activités lucratives dépassent le seuil annuel : réception des factures sur une plateforme agréée (PA) et déclaration des ventes à l'administration

##### > Association à but lucratif ou ayant opté pour la TVA

**Clients entreprise** : vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)  
**Clients particuliers** : vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration via votre logiciel plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

## À savoir

### Points d'attention

#### > Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

#### > TVA sur encaissement ?

Vous devrez signaler quand vous êtes payé pour déclencher le paiement de la TVA (hors option sur les débits)

#### > Plusieurs logiciels ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

#### > Clients étrangers ?

Ils restent hors du système, mais vous devrez quand même déclarer ces ventes

### Concrètement

#### > AVANT

- Client entreprise = facture papier ou PDF par mail
- Gestion manuelle des encaissements
- Risque d'erreurs de TVA
- Temps perdu en saisie
- Stockage papier ou fichiers dispersés
- Envoi manuel à votre expert-comptable

#### > APRÈS

- La facture est envoyée automatiquement au client
- Suivi des paiements en temps réel
- TVA calculée automatiquement à l'encaissement
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

### À faire dès maintenant

#### > Vérifiez votre statut fiscal

- Vérifiez la nature de votre activité et si vous dépassez le seuil des recettes lucratives accessoires
- Contactez votre expert-comptable pour confirmer votre situation
- Si vous avez opté pour la TVA, vous êtes concerné

#### > Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Choisissez une plateforme qui gère tous vos types de clients
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

#### > Contrôlez votre système de facturation

- Contactez votre éditeur de logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Vérifiez que votre logiciel peut créer des factures au format attendu

#### > Formez vos bénévoles/salariés

- Prévoyez 2 h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour la facturation
- Testez le système avant l'échéance

## #6 Fiche Micro-Entreprise



### Les dates à retenir

> **01 septembre 2026**

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

> **01 septembre 2027**

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

### Votre situation

#### Qu'est-ce qui change pour mon activité ?

Vous êtes concerné du moment que votre activité est assujettie à TVA... y compris si vous êtes en franchise !

#### > Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

#### > Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées à l'administration via votre plateforme

#### > Clients étrangers :

Même obligation de déclaration que pour les particuliers

### À faire dès maintenant

#### > Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

#### > Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Choisissez une plateforme qui gère tous vos types de clients (entreprises, particuliers, étrangers)
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

#### > Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Documentez les nouveaux processus de facturation

#### > Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients

## À savoir

### Points d'attention

#### > Un client entreprise vous demande une facture ?

Elle doit obligatoirement être électronique et passer par les plateformes

#### > Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

#### > Plusieurs logiciels/outils de facturation ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

#### > Votre statut micro-entrepreneur ne change pas ?

Vous restez en franchise de TVA si c'est votre cas

### Concrètement

#### > AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

#### > APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Impact positif sur la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

# #7 Fiche Immobilier



## Les dates à retenir

### > 01 septembre 2026

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

### > 01 septembre 2027

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

## Votre situation

### Qu'est-ce qui change pour mon activité ?

Vous êtes concerné, y compris si vous exercez selon le régime du micro-entrepreneur !

#### > Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

#### > Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées à l'administration via votre plateforme

#### > Transactions exonérées (vente d'immeubles anciens, livraisons de terrains non à bâtir) :

Aucune obligation, sauf en cas d'option pour la TVA

#### > Prestations de services :

Déclaration des paiements obligatoire (hors TVA sur les débits)

## À savoir

### Points d'attention

#### > Acompte sur travaux ou transaction ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

#### > TVA sur encaissement

Vous devrez signaler quand vous êtes payé pour déclencher le paiement de la TVA (hors options sur les débits)

#### > Plusieurs logiciels ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

## Concrètement

### > AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

### > APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Impact positif sur la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

## À faire dès maintenant

#### > Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

#### > Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

#### > Formez votre équipe

- Prévoyez 2h de formation par personne utilisatrice ou par système de facturation
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Documentez les nouveaux processus de facturation

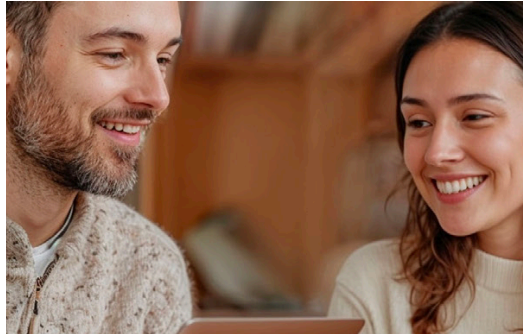
#### > Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients

#8

# Fiche Activité Libérale

(hors professionnels de santé)



## Les dates à retenir

> **01 septembre 2026**

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

> **01 septembre 2027**

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

## Votre situation

### Qu'est-ce qui change pour mon activité ?

Vous êtes concerné, que vous soyez en libéral classique ou micro-entrepreneur !

#### > Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

#### > Clients particuliers :

Vos honoraires devront être déclarés automatiquement à l'administration via votre logiciel de facturation

**Dans tous les cas :** Vous devez être en mesure de recevoir les factures de vos fournisseurs dès septembre 2026 sur une plateforme de facture électronique

## À faire dès maintenant

### > Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

### > Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

### > Formez votre équipe

- Prévoyez 2h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Documentez les nouveaux processus de facturation

### > Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients

## À savoir

### Points d'attention

#### > Factures de prestations de services ?

Vous devrez également signaler la réception du paiement sur votre plateforme

#### > Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

#### > Secret professionnel ?

Vous pourrez utiliser des libellés génériques pour protéger la confidentialité des informations

#### > Client professionnel étranger ?

Pas de facturation électronique obligatoire mais vous devez déclarer le montant des ventes via votre plateforme agréée (PA)

## Concrètement

### > AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

### > APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Amélioration de la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

# #9 Fiche Exploitation Agricole



## Les dates à retenir

> **01 septembre 2026**

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

> **01 septembre 2027**

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

## Votre situation

Qu'est-ce qui change pour mon activité ?

> **Clients entreprises (coopératives, négociants, autres agriculteurs...) :**

Factures électroniques obligatoires via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

> **Clients particuliers (vente directe, marchés...) :**

Déclaration de vos ventes à l'administration

> **Autres situations :**

**Entraide agricole :** Pas d'obligation sauf option TVA (opérations exonérées)

**Pêche en haute mer :** Pas d'obligation sauf option TVA (opérations exonérées)

**Micro-entrepreneur agricole :** Vous êtes concerné !

## À savoir

### Points d'attention

> **Acompte reçu ?**

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

> **Importations (graines, intrants...) ?**

À déclarer à l'administration via votre plateforme

> **Plusieurs logiciels dans votre exploitation ?**

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

> **Prestations de services ?**

Pensez à déclarer chaque encaissement sur votre plateforme

## Concrètement

> **AVANT**

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

> **APRÈS**

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Amélioration de la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

## À faire dès maintenant

> **Vérifiez votre système de facturation**

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

> **Choisissez votre plateforme PA**

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

> **Formez votre équipe**

- Prévoyez 2h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Documentez les nouveaux processus de facturation

> **Testez votre système avant l'été 2026**

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients

# #10 Fiche Cabinet Médical



## Les dates à retenir

### > 01 septembre 2026

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

### > 01 septembre 2027

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

## Votre situation

### Qu'est-ce qui change pour mon cabinet ?

Vous êtes concerné, que vous soyez en libéral classique ou micro-entrepreneur ! Vous devez être en mesure de recevoir :

#### > Actes remboursés (article 261-4 du CGI)

Aucun changement ! Pas de facturation électronique. Continuez comme aujourd'hui

#### > Actes hors nomenclature

**Clients entreprises :** Factures électroniques obligatoires via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

**Clients particuliers :** Déclaration de vos recettes à l'administration (saisie manuelle ou automatique selon votre logiciel)

**Dans tous les cas :** Vous devez être en mesure de recevoir les factures de vos fournisseurs dès septembre 2026 sur une plateforme de facture électronique

## À faire dès maintenant

### > Identifiez vos actes hors nomenclature

- Listez tous vos actes non remboursés
- Estimez le volume de factures aux entreprises, le cas échéant

### > Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre éditeur de logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

### > Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

### > Formez votre équipe

- Prévoyez 2h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Documentez les nouveaux processus de facturation

### > Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance

## À savoir

### Points d'attention

#### > Acompte reçu pour un acte hors nomenclature ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

#### > Facturation à des entreprises ?

Vous devez choisir une plateforme agréée (PA) avant septembre 2026. Vous devez déclarer l'encaissement sur votre plateforme

#### > Facturation entre professionnels médicaux (contrat de remplacement, collaboration libérale) ?

Facturation électronique obligatoire

Vous devez choisir une plateforme agréée (PA) avant septembre 2026

## Concrètement

### > AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

### > APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Amélioration de la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

# #11 Fiche Pharmacies



## Les dates à retenir

> **01 septembre 2026**

Vous recevez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

> **01 septembre 2027**

Vous émettez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.

## Votre situation

Qu'est-ce qui change pour ma pharmacie ?

> **Clients entreprises (établissements de soins, autres professionnels) :**  
vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

> **Clients particuliers :**  
vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration via votre caisse (attention de bien vérifier la compatibilité de vos outils)

> **Actes médicaux exonérés de TVA (article 261-4 du CGI) :**  
aucune obligation (sauf si vous avez opté pour la TVA)

## À savoir

### Points d'attention

> **Acompte reçu d'un professionnel ?**

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

> **Client professionnel étranger ?**

Pas de facture électronique obligatoire mais déclaration du montant des ventes via la plateforme

> **Plusieurs logiciels/caisses dans votre officine ?**

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

> **Prestations de services facturées ?**

Vous devrez indiquer sur votre plateforme quand vous recevez le règlement

## Concrètement

### > AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

### > APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Amélioration de la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

## À faire dès maintenant

> **Vérifiez votre système de facturation**

- Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

> **Choisissez votre plateforme PA**

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées par votre groupement ou syndicat professionnel
- Affichez le mode d'emploi près du comptoir

> **Formez votre équipe**

- Prévoyez 2h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour vos employés et vous
- Affichez le mode d'emploi près des caisses

> **Testez votre système avant l'été 2026**

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients professionnels



TALENZ

ENTREPRENDRE  
EST UN ART MAJEUR

## Réseau de cabinets d'expertise comptable, audit et conseil aux entreprises

Nous vous accompagnons dans la transition  
vers la facturation électronique !

01.

**Audit pour identifier les impacts et besoins** spécifiques nécessaires pour une mise en conformité efficace

02.

**Prise en charge de certaines tâches** administratives

03.

**Recommandation d'outils** adaptés à l'activité et à la volumétrie de facturation de votre entreprise

**Contactez nos experts**

> [facture-electronique@talenz.fr](mailto:facture-electronique@talenz.fr)

**Talenz, c'est 1 500 experts répartis sur  
+50 bureaux, dans 6 cabinets, en France :**

- > Expertise-comptable
- > Audit
- > Gestion de la paie
- > Conseil juridique
- > Conseil Social/RH
- > Création/Reprise d'entreprise
- > Transmission d'entreprise
- > Fiscalité
- > Prévoyance, Gestion de patrimoine
- > Cybersécurité
- > RSE
- > Coaching d'équipe/du dirigeant
- > Solutions numériques

**Pour plus d'infos :**  
[contact@talenz.fr](mailto:contact@talenz.fr)